DEPARTEMENT REUNION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU SAMEDI 18 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026-CCAS-CA-01 : Installation du conseil d'administration.

La Présidente certifie que la liste des délibérations a été affichée le 22 avril 2026. La convocation du conseil d'administration avait été faite 10 avril 2026 Le nombre des membres en exercice : 17 Présents : 14 Absents : 03 Représentés :0 Total des votes : 14 La Présidente, Sidoleine PAPAYA	L'an deux mille vingt-six, le samedi 18 avril 2026 à 09h53, le conseil d'administration s'est réuni dans la salle de réunion de l'Hôtel de Ville de Salazie sous la présidence de Mme Sidoleine PAPAYA. **Présents :** Mme Sidoleine PAPAYA, Mme Nathalie HOAREAU, Mme Marie Jeanne ELISABETH, Mme Ghislaine BONHOMME, Mme Larissa COURTEL, Mr Landry HOAREAU, Mr Benjamin PAUSE, Mr Gilbert MAILLOT, Mme Suzie ADELIN, Mme Nina ANDOCHE, Mme Fany LEBRETON, Mr Thierry HOAREAU, Mr Dominique SAUTRON, Mr Georges NARANIN **Absents** : Mr Serge LAUP, Mr Pascal GRONDIN, Mr Jimmy ARMAND **Absents excusés représentés** : **Secrétaire de séance** : Mme Ghislaine BONHOMME

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publié le 24 AVR. 2026

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-01-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Il est exposé au conseil d'administration :

Conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles notamment les articles R. 123-10 et L 123-8, il est procédé à l'installation du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Salazie.

Le Conseil d'administration comprend la Maire, Présidente de droit, ainsi qu'un nombre égal de membres élus par le Conseil municipal et de membres nommés par la Maire, conformément au principe de parité.

Par délibération n°2026-CM/031 en date du 07 avril 2026 le Conseil municipal a fixé le nombre total de membres à 16, soit 8 membres élus et 8 membres nommés, et a procédé à l'élection des élus municipaux appelés à siéger au sein du CCAS.

Un appel à candidatures a été lancé auprès des associations le 26 mars 2026 afin de permettre la désignation de leurs représentants. À l'issue du délai fixé au 9 avril 2026, une seule candidature a été réceptionnée, proposant la désignation d'un représentant de l'UDAF.

En conséquence, la Maire a procédé, par arrêté n°03/DGS/2026 en date du 10 avril 2026, à la nomination de huit membres nommés représentant les associations et des personnes qualifiées.

Le conseil d'administration :

Vu l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article R. 123-10 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n°2026-CM/031du conseil municipal, en date du 07 avril 2026 portant fixation du nombre de siège et élection des membres du conseil d'administration,

Vu l'arrêté du maire arrêté n°03/DGS/2026 en date du 10 avril 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration,

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant que Madame la Maire est présidente de droit du conseil d'administration

Considérant qu'aucun membre n'a pu être nommé au titre de la représentation :

- Des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- Des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- Des associations de personnes handicapées, malgré les sollicitations effectuées,

Décide :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité 14 voix pour :**

Article 1 : Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est déclaré installé à compter de la présente délibération

Article 2 : Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-01-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Présidente :

- Madame Sidoleine PAPAYA/ Maire

Membres élus par le Conseil municipal :

- Mme HOAREAU Nathalie
- Mme ELISABETH Marie Jeanne
- Mme BONHOMME Ghislaine
- Mme COURTEL Larissa
- Mr HOAREAU Landry
- Mr PAUSE Benjamin
- Mr MAILLOT Gilbert
- Mr ARMAND Jimmy

Membres nommés par le Maire :

- Mme ADELIN Suzie
- Mr LAUP Serge
- Mme ANDOCHE Nina
- Mme LEBRETON Fany
- Mr GRONDIN Pascal
- HOAREAU Thierry
- SAUTRON Dominique

Au titre d'associations familiales UDAF :

- Mr NARANIN Georges

Article 3 : Prend acte que le Conseil d'administration est composé de 16 membres, soit 8 membres élus par le Conseil municipal et 8 membres nommés par la Maire.

Article 4 : La Présidente du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Ghislaine BONHOMME

Pour copie conforme,
La Présidente,

COMMUNE DE SALAZIE CCAS

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-01-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026